

Adresse de la commune de Rouen, lors de la séance du 15 avril 1790 au soir

## Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Rouen, lors de la séance du 15 avril 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIII - Du 14 avril au 21 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1882. p. 66; https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1882\_num\_13\_1\_6528\_t1\_0066\_0000\_4

Fichier pdf généré le 10/07/2020



Adresse de la garde nationale de la ville d'Amiens; elle proteste contre une délibération prise par la municipalité, par laquelle elle demande la conservation des religieux bénédictins de cette ville.

Adresse du conseil général de la commune de Rouen, qui, considérant que de l'exécution du décret rendu le 17 mars dernier, concernant l'alienation aux municipalités de 400 millions de biens domaniaux et ecclésiastiques, dépend la liquidat ion de la portion la plus urgente de la dette publique, la restauration du crédit national et l'affermissement de la constitution, s'empresse d'exprimer à l'Assemblée nationale son vœu de concourir à cette opération salutaire, et lui faire, pour la munici-palité de Rouen, la soumission de prendre part pour 40 millions dans les ventes et aliénations décrétées par l'Assemblée nationale, aux termes de son décret, et aux clauses et conditions qui seront définitivement arrêtées par ses commissaires et ceux que la municipalité vient de nommer à cet effet.

L'adresse de la ville de Rouen est ainsi conçue : « Messieurs, le décret que vous avez rendu, le 17 mars dernier, porte qu'il sera vendu et aliéné à la municipalité de Paris, et aux municipalités du royaume, à qui il pourrait convenir d'en faire l'acquisition, une masse de 400 millions de biens

domaniaux et ecclésiastiques.

- « Le conseil général de la commune de Rouen, considérant que, de l'exécution de ce décret, dépend la liquidation de la portion la plus urgente de la dette publique, la restauration du crédit national et l'affermissement de la constitution, s'empresse d'exprimer à l'Assemblée nationale son vœu de concourir à cette opération salutaire, et lui faire, pour la municipalité de Rouen, la soumission de prendre part, pour 40 millions, dans les ventes et aliénations décrétées par l'Assemblée nationale, aux termes de son décret, et aux clauses et conditions qui seront définitivement arrètées par ses commissaires et ceux que la municipalité vient de nommer à cet effet.
- « Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.
- « Les membres composant le conseil général de la commune de Rouen.
  - « Signé: RIBARD, BORNAINVILLE, et trentesix autres membres.
  - « Rouen, le 10 avril 1790. »

Adresse de la paroisse de Saint-Leu, département de l'Oise et du Terrein ; adhésion et soumission à tous les décrets de l'Assemblée nationale : cette paroisse demande d'être chef-lieu de canton, la conservation de la maison conventuelle des religieux benédictins, consent la suppression du prieuré commendataire de cette maison, dont le titulaire en commende n'a paru dans le lieu que le jour qu'il a pris possession de son bénéfice, et fait l'offre en don patriotique de la somme de 2715 livres, montant de l'imposition des ci-devant

privilégiés, pour les six derniers mois de 1789. La commune de Villers-sur-Meuse fait le don patriotique de 393 livres 3 sols; savoir, 200 livres en quatre coupons de 50 livres chacun, sur le Trésor royal, et 193 livres 3 sols en espèces

chargées à la poste.

Adresse de la garde nationale de Limoges ainsi conque:

« La garde nationale de Limoges, pénétrée d'admiration pour les travaux étonnants de l'Assemblée nationale, renfermait dans un silence respectueux les hommages de sa reconnaissance. Elle n'osait pas interrompre les occupations imposantes des mandataires des Français, pour leur adresser les vœux d'un petit nombre de gardes volontaires. Mais, instruite que vous accueilliez avec bonté les adresses des simples particuliers, elle s'est flattée que les acclamations de citoyens, réunis pour former la chaîne de la force publique, pouvaient se mêler aux cris d'allégresse qui vont si agréablement distraire les représentants de la nation. Qu'il est doux de se délasser à recevoir des applaudissements et à fortifier l'énergie d'un peuple qu'on régénère!

« En rappelant les droits de l'homme, vous vous êtes élevés, Messieurs, par ce seul trait, au-

dessus de tous les législateurs.

« Sans vous arrêter à des usages antiques, presque toujours introduits par ignorance, et conservés par faiblesse; sans consulter les mœurs des peuples, que pour en montrer les imperfections; mais guidés par vos cœurs, et attentifs aux impulsions de la nature, vous ramenez à sa simplicité les lois majestueuses que vous préparez aux Français.

« Chacun de vos décrets renverse des montagnes de préjugés, et, au milieu de ce fracas, élève le Français au-dessus des autres Européens, étonnés de le voir sortir sain et sauf de dessous

les ruines de la féodalité.

« Chacun de vos décrets porte l'empreinte de cette union sidèle, si bien faite pour atterrer les méchants, toujours isolés, et n'ayant de force que

dans la perfidie.

« Chacun de vos décrets, discuté avec cette force de l'éloquence que donne le sentiment, en développant les ressources de notre langue, achève de la faire chérir comme l'amie de la pensée, et ouvre à l'esprit des peuples la nouvelle carrière d'un droit public fondé sur l'égalité, la liberté, la volonté et l'intime fraternité des citoyens.

« Enfin, la profonde sagesse de chacun de vos décrets fait présager à tous les amateurs de la vérité qu'ils iront de siècle en siècle, et de nations en nations, servir de barrière à l'erreur et

aux tyrans.

« Daignez, Messieurs, en accueillant une se-conde fois le juste tribut d'admiration de la garde nationale de la ville de Limoges, recevoir l'Almanach qu'elle a l'honneur de vous présenter. Vous y verrez, page 64, qu'au moment de son organisation elle délibéra de vous consacrer son zèle et toutes ses forces

« Elle ose vous supplier, en même temps, de prendre en considération le règlement provisoire qui y est contenu, et d'ordonner que ce règlement soit exécuté jusqu'à ce que la constitution qu'elle attend de votre sagesse la dirige dans ses devoirs. Ce bienfait particulier sera un nouveau titre à la reconnaissance infinie que vous méritez si

dignement. »

Adresse des officiers municipaux et notables de la commune de Rosoy-sur-Serre; cette commune a éprouvé depuis quelques années une épidémie qui a enlevé une partie de ses habitants, et un incendie qui a réduit en cendres plus de 500 de ses bâtiments : malgré ces accidents et le secours qu'elle n'a cessé de donner à la classe indigente de ses citoyens, la commune de Rosoy s'est empressée de faire les derniers efforts pour venir au secours de l'Etat; elle lui a fait le don